

0003A

NOTE A MONSIEUR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR SUR LE SCOTT DE LA CCPV

Personnellement mis en cause par une note à l'enquête publique de l'association « Valois Environnement », je voulais vous donner mon point de vue sur un sujet, peut-être un peu marginal par rapport à l'ensemble du SCOTT, mais qui me tient à cœur pour les raisons que vous comprendrez. A partir des années 1960, mes prédécesseurs dans la gestion du Bois du Roi, ont exploité une butte de sable, très pauvre du point de vue forestier, mais probablement riche en biodiversité. Ils ont extrait du sable industriel qui servait à la fonderie et qui était une vraie richesse économique locale. Le sable restant n'étant plus d'une qualité suffisante, l'exploitation de la carrière a pris fin en 1991. La remise en état, prévue dans les conventions, a été faite selon les normes de l'époque, mais, laissant une « verrue » au milieu du massif forestier.

Cette situation n'étant pas pour moi satisfaisante, j'ai cherché le moyen de recréer sur ce site une parcelle forestière de qualité avec une richesse de biodiversité au moins équivalente.

J'ai fait appel à des professionnels.

Pour reboucher le vide de carrière, nous avons projeté le remblaiement avec des déchets du bâtiment et des travaux publics, moins polluant que des ordures ménagères, combiné avec une activité de recyclage de ces matériaux afin d'enfourner uniquement ce qui n'était pas réutilisable.

En complément du projet économique, et grâce aux moyens financiers qu'il devrait apporter, des travaux écologiques seront effectués sur une partie importante du Bois du Roi, redéveloppant une biodiversité qui, sans ces investissements était en train de disparaître.

Des premiers travaux de rénovation de landes à callunes, de corridors de circulation pour la petite faune, de zones favorables à l'engouvent ont été entrepris, révélant des résultats très positifs et montrant dès aujourd'hui la sincérité et la qualité de notre action future.

Ce projet aura pour résultat de recréer sur le site une forêt de qualité, de redévelopper sur le massif une grande richesse en biodiversité, d'assurer sur le secteur un développement économique incontestable et donc des emplois, là où j'aurais pu ne rien faire, garder cette « verrue » et laisser se dégrader la nature sans créer la moindre richesse pour la société.

Des associations locales et très minoritaires, au vu des manifestations qu'ils ont tenté d'organiser, n'ont cessé d'attaquer ce projet pour des raisons purement idéologiques et avec une argumentation pour tenter de faire peur.

Il est caractéristique, que dans un projet de SCOT, très complet et décrivant toute les potentialités économiques de la CCPV, ils n'ont su concentrer leur agressivité que sur ce projet. Ils ont refusé de regarder la complémentarité de ses qualités économiques et écologiques qui permettent, en créant de la richesse pour l'ensemble du secteur de rétablir un équilibre écologique sur le massif du Bois du Roi, qui, sans cet investissement humain et financier était amené à disparaître.

Je crois beaucoup que la confrontation, quand elle est positive et portée par l'écoute peut-être un facteur favorable. L'attention que nous avons porté à nos opposants nous a certainement permis de bien améliorer la qualité de notre projet. Nos réflexions tant économiques qu'écologiques ont ouvert les yeux des élus de la CCPV sur d'importantes richesses locales dont ils n'avaient peut-être pas réalisé l'existence. Par contre, il faudrait que, d'une manière ou d'une autre, cette confrontation soit limitée dans le temps. Il faut avoir un optimisme et un esprit d'entreprise à toute épreuve pour accompagner pendant plus de vingt-cinq ans l'élaboration d'un projet de développement économique et écologique qui ne relève en fait que du simple bon sens.

Je reste à votre disposition pour développer auprès de vous et à votre convenance, les points qui sur ce projet vous paraîtraient obscures.

Captages d'eau :

Il y a quelques années, un important travail avait été fait par la CCPV pour étudier la mise en réseau de tous les captages et la qualité de ceux-ci. Etant, à cette époque, délégué de la commune de Versigny, je m'étais impliqué personnellement sur cette utile et intéressante question. La CCPV avait proposé 5 forages d'essai sur l'ensemble du territoire. Plusieurs ayant été refusés par les propriétaires des terrains, j'ai proposé 2 sites dans le massif forestier que je gère. Ces forages ont été considérés comme satisfaisants en quantité et qualité (Versigny et Auger St Vincent). Je suis étonné de voir, à la lecture du SCOT, que la CCPV semble considérer ces forages comme sa propriété. J'avais à l'époque émis par courrier un certain nombre de réserves et de conditions. Dans l'état actuel des choses, la CCPV ne peut en aucun cas considérer ces forages comme lui étant acquis. Je souhaiterais vivement que ces conditions soient bien discutées au préalable, au cas où la CCPV voudrait les acquérir.

François BACOT, Gérant des Groupements Forestiers de Droizelles et du Bois des Trois Chênes.
06 07 70 84 06
francois-d.bacot@orange.fr

à l'ajout de l'annexe
